

Santé social**COMMENT SE SAISIR
DE LA LOI ASV POUR METTRE
EN ŒUVRE SA POLITIQUE VIEILLESSE****8 h 30 - 12 h 45**

- **Mise en perspective opérationnelle de la loi**
 - Comment les collectivités déclinent aujourd'hui la loi « 3A » : Anticipation, Adaptation, Accompagnement

Jean-Michel CAUDRON, Consultant en ingénierie gérontologie, rapporteur de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

- **Décryptage juridique de l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement**
 - Analyse synthétique des principaux textes et de leurs conséquences pour les collectivités
 - Où en est-on dans la publication des décrets

Nadia BEN AYED, Avocat à la Cour, Seban & Associés

- **Comment définir et décliner une politique gérontologique à l'échelle du territoire**
 - Pourquoi mettre en place une politique gérontologique de proximité
 - L'intérêt d'adhérer au Réseau Francophone des Villes-Amies des Aînés
 - Des actions suite à un diagnostic partagé

Françoise RIVOIRE, Adjointe au maire chargée des liens intergénérationnels et des personnes âgées, Ville de Lyon

- **En quoi la reconnaissance des aidants peut-elle améliorer l'accompagnement des personnes aidées à domicile**
 - Qu'est-ce que l'éthique du Care
 - Quels apports et limites de la loi ASV pour les aidants
 - L'offre de services innovants de répit et d'accompagnement pour les aidants : le modèle du « Baluchonnage », le métier d'Alzami

Frédérique LUCET, Doctorante en sociologie du travail CNAM, animatrice, Réseau Euro-Québec
Olivier LANOS, Directeur général, Ologi

- **Les droits des usagers et la protection juridique des majeurs**
 - Comment renforcer la liberté d'aller et venir des personnes hébergées en établissement
 - Accompagner l'expression du consentement des personnes : un défi majeur
 - Comment protéger les personnes vulnérables

Alain KOSKAS, Président, FIAPA*, membre du Comité national de la bientraitance et des droits des personnes âgées, Vice-président et porte-parole de la Fédération « 3977 Contre la maltraitance »

14 h - 17 h

- **La maison de retraite de demain, au cœur de la vie, au cœur de la ville**
 - Comment mobiliser le personnel pour élaborer le projet d'établissement
 - Quelle méthodologie pour impliquer le territoire dans l'avenir de la maison de retraite
 - Comment concevoir une architecture garante de la citoyenneté des personnes âgées

Intervention en cours de confirmation

- **Du foyer-logement à la résidence autonomie**
 - Qu'apporte la nouvelle loi pour faire évoluer le concept de foyer-logement
 - Comment développer des missions de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire de la résidence autonomie
 - La résidence autonomie est-elle un vecteur pour développer une politique gérontologique de proximité

Philippe METGE, Directeur de la cohésion sociale et du CCAS, Ville de Royan

- **Quelle gouvernance locale pour une réelle intégration des services et une planification des réponses à domicile en restant dans des enveloppes APA non inflationnistes**
 - Quelles modifications apportées par la loi aux services d'aide et d'accompagnement à domicile
 - Pourquoi mettre en place un conseil de vie sociale, notamment avec des représentants des « clients » ?
 - L'ESS au service de la politique gérontologie peut-elle renforcer les réponses sociales et médico-sociales

Laurent FOUCAULT-GIROUX, Directeur associé, SCOP Efficiencie
Frédéric NEYMON, Dirigeant fondateur d'Âge et perspectives, FEDESAP**

- **Comment la CNSA peut-elle accompagner les acteurs de terrain**
 - L'évolution du rôle de la CNSA de par la nouvelle loi
 - Quel apport des conférences départementales des financeurs
 - Le point sur les nouveaux appels à projet

Paulette GUINCHARD, Présidente, CNSA

**INSCRIPTION EN LIGNE SUR :**

conferences.lagazettedescommunes.com
Journée d'étude « Santé social »

OU AU VERSO

* Fédération internationale des associations de personnes âgées

** Fédération française des services à la personne et à la proximité

Santé social**COMMENT SE SAISIR DE LA LOI ASV
POUR METTRE EN ŒUVRE SA POLITIQUE VIEILLESSE****BULLETIN D'INSCRIPTION****Collectivité/organisme**

Adresse

Code postal Ville.....

Participant☐ Monsieur ☐ Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :☐ mandat administratif ☐ chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

**Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :**TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 -
Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code
(BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE☐ **Secteur Public (éligible au DIF !)** :
490 € HT (588 € TTC)Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez
de nos tarifs dégressifs :
conferences.lagazettedescommunes.com☐ **Secteur Privé et entreprises
publiques** : 590 € HT (708 € TTC)**Total** : € HT** Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférences-
débat, documents et traitement de l'inscription.**MES OFFRES**☒ Abonnement gratuit à GAZETTE SANTÉ
SOCIAL pendant 6 mois
(offert pour toute inscription payante)➔ **Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 24 juin 2016**- Par email : **pvincent@infopro-digital.com**

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / TerritorialAntony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TERRITORIAL. S.A.S. TERRITORIAL S.A.S. est un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38 040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

INFOS PRATIQUES :

L'accueil se fera à partir de 8 h 30

à l'Espace Tête d'Or

103 boulevard de Stalingrad - 69100 Villeurbanne

Tél. : 04 78 94 69 00

ACCÈS :

- En voiture : à 5 minutes du périphérique nord (Sortie n°4 porte de Saint-Clair, direction Part-Dieu & Villeurbanne) - parking privé gratuit au 33 rue Louis Guérin
- Bus : Lignes C2, C26 & 70, Arrêt « Parc Tête d'Or Stalingrad » (à 100 m)
- Tramway : Ligne T1, arrêt « Le Tonkin » (à 5 mn)